



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 29 octobre 2013

Communiqué de presse

**LABELLISATION DU BOULON A VIEUX CONDE
EN CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE**



Le Boulon, lieu culturel emblématique du Nord – Pas-de-Calais, a été labellisé Centre national des arts de la rue (CNAR) par décision du 27 septembre 2013 de la ministre de la Culture et de la Communication. Cette labellisation fait du Boulon le 11^{ème} CNAR en France et reconnaît ainsi la qualité du travail de proximité mené par l'association depuis plusieurs années. Elle complète le maillage du réseau des centres nationaux des arts de la rue sur la partie Nord-Est de la France qui en était dépourvue.

Situé à Vieux-Condé (Nord) dans une ancienne usine réhabilitée de 4 000 m², le Boulon est devenu un lieu d'envergure sur le plan régional, national et international. Sa pertinence artistique fait de ce site un lieu référent, d'appui et de développement des arts de la rue et de la piste pour la région Nord – Pas-de-calais et le transfrontalier.

Depuis 1999, année du 1er festival des arts de la rue « les Turbulentes », à Vieux Condé, le Boulon développe sous l'impulsion de Virginie Foucault, sa directrice, un projet spécifique autour des arts de la rue. Aujourd'hui ce festival apparaît en France comme un rendez-vous important de la création dans le domaine des arts de la rue. Cette manifestation culturelle, artistique et festive, plébiscitée par les populations fait partie de l'identité du Valenciennois.

Le Centre national des arts de la rue (CNAR)

Mesure phare du Temps des Arts de la Rue (2005 – 2007), le CNAR fait partie des labels et réseaux nationaux attribués par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Aujourd'hui, les CNAR collaborent au quotidien avec les scènes nationales, les scènes conventionnées ou l'Office national de diffusion artistique et travaillent en réseau.

Comme indiqué dans la circulaire du 31 août 2010, les CNAR sont fondés sur un projet artistique et culturel porté par un professionnel, qui répond aux missions fondamentales des centres nationaux des arts de la rue déclinées ci-après :

- soutenir la création,
- assurer la mise en place de résidences,
- faciliter la mise en relation avec d'autres partenaires professionnels,
- organiser une diffusion régulière de spectacles et de propositions artistiques dans l'espace public,
- promouvoir des formes innovantes de rencontres entre actes artistiques et populations,
- assumer un rôle de pôle référent et moteur pour les arts de la rue au niveau de leur territoire et sur les plans national et international.

Nés dans les années 70, les arts de la rue sont aujourd'hui un secteur artistique et professionnel identifié et structuré. Les lieux de fabrication ont joué un rôle majeur dans ce processus. Espaces de travail et d'échanges artistiques, exprimant une présence territoriale forte, ils constituent les bases d'appui et de développement pour les arts de la rue.